

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 94-2023

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière de ADICO pour le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et de la convention d'adhésion pour la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle allant du 1/11/2023 au 31/10/2024.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et que l'adhésion aux différents services de l'Adico est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société ADICO, 5 rue Jean Monnet, 60006 Beauvais, d'un montant de 75 € HT, soit 90 € TTC par an pour l'adhésion aux différents services et d'un montant de 3760 € HT, soit 4512 € TTC par an pour la première année, et de 2120 € HT, soit 2544 € TTC, pour les années suivantes pour le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel allant du 1/11/2023 au 31/10/2024. Le marché potentiel étant alors de 4 ans, le montant total potentiel étant alors de 10420 € HT, soit 12504 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 19 octobre 2023

Le Président

Francis COUREL

